



**PROCES-VERBAL**

**Séance du CONSEIL MUNICIPAL  
du 19 JANVIER 2023 à 19H15**

Le 19 janvier 2023, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de Lasgraïsses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain ASSIÉ, Maire.

*En exercice : 14*

*Présents : 12*

*Représentés : 1*

*Absents et excusés : 1*

*Quorum : 7*

*Ont participé aux votes : 13*

**Présents** : Alain ASSIÉ, William VERGNES, Guillaume DOUZIECH, Éric FREALLE, Florian GUIBBAUD, Eunice MASSOUTIÉ, Christian MAUREL, Patricia MAUREL, Vincent PAKULA, Alain PRADES, Florent PREYNAT, Alain REILLES

**Absente** : Saadia OUMOUZOUNE

**Absente Excusée et Représentée** : Marie-Odile BOUSQUET-RIBOUD par Alain ASSIÉ

**Secrétaire de séance** : Éric FREALLE

Convocation du Conseil Municipal envoyé le jeudi 12 janvier 2023.

Affichage de la convocation le jeudi 12 janvier 2023.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H15.

Avant d'examiner les dossiers soumis à la décision de l'Assemblée délibérante, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal :

1°/ à désigner, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, un.e secrétaire de séance.

Après un tour de table, et sur sa proposition, Monsieur Éric FREALLE sera le secrétaire de séance.

2°/ à faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 dont un exemplaire a été remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'est formulée.

**ORDRE DU JOUR (suivant dispositions du CGCT)**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 19 décembre 2022
- Décisions  
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation, par le Conseil Municipal, d'une partie de ses attributions.  
*Rapporteur : A. ASSIÉ*
- Délibérations à l'ordre du jour
  1. Finances – Autorisation du Paiement des Factures d'Investissement dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement de l'année 2022  
*Rapporteur : W. VERGNES*
- Questions diverses et informations
  1. Planification de la Transition Écologique au sein de notre Territoire - *Rapporteur : V. PAKULA*
  2. Maison Communale des Services - *Rapporteur – A. ASSIÉ*
  3. Projets divers : Cimetière, Adressage, Végétalisation Talus du Stade - *Rapporteur – A. ASSIÉ*
  4. Demande d'installation d'un Food Truck Tapas - *Rapporteur – A. ASSIÉ*
  5. Tour de table et expression libre

**Décision 2023/001 en date du 13/01/2023 :**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les restes à réaliser correspondent pour les communes de moins de 3 500 habitants, aux dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre de l'exercice, ainsi qu'aux recettes certaines non mises en recouvrement. Il précise que la clôture du budget 2022 intervenant le 31 décembre, il convient pour assurer le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2023 lors du vote du budget. A ce jour, les restes à réaliser se présentent ainsi :

Op 145 – Chemins Ruraux	=>	1 343.00€ (D)
Op 147 – Equipements Divers	=>	261.60€ (D)
Op 153 – Rénovation Sp & Aire Jeux	=>	463.97€ (D)
Op 154 – Achat Barnum	=>	1 004.01€ (R)
Op 159 – Rénovation Eclairage Public	=>	1 986.19€ (D)
Op 161 – Maison Communale des Svc	=>	471 777.78€ (D)
Op 161 – Maison Communale des Svc	=>	415 705.94€ (R)

**Délibération n°2023/001/01/19 :**

**AUTORISATION DU PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNAL 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi autorise le paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif Communal de l'année en cours, dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement de l'année 2022.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser la Trésorerie à procéder à la prise en charge et au règlement des mandats d'investissement qui lui seront transmis avant le vote du Budget Primitif 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 13 Voix pour 0 Voix contre 0 abstention

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE la Trésorerie à régler les différents mandats d'investissement qui lui seront présentés avant le vote et l'approbation du Budget Primitif 2023

**QUESTIONS DIVERSES :**

1. Vincent PAKULA informe le Conseil de sa participation à une réunion de présentation sur le PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial. Le but de cette démarche est d'améliorer la balance énergétique du territoire et l'amélioration de l'habitat. Cela passe par le développement du solaire et de la géothermie. Des projets de partage de panneaux solaires producteurs d'énergie électrique vont voir le jour sous forme d'association de particuliers « Adopte un panneau » ou par système de Mécénat.

2. Alain ASSIÉ précise que, concernant le projet « Maison Communale des Services », les entreprises non retenues ont été informées. La liste des entreprises retenues a été publiée. Le chantier devrait démarrer dans les meilleurs délais.

3. Alain ASSIÉ informe l'assemblée qu'il a reçu, en Mairie, Valérie BRIAND, responsable à l'Agglomération Gaillac-Graulhet de la relation avec les communes, pour discuter des financements possibles concernant les divers projets en cours, le Jardin du Souvenir, l'adressage, la végétalisation du talus du stade.

Au-delà du Jardin du Souvenir, il faudra intégrer dans l'enveloppe des travaux du cimetière, notamment le déplacement du branchement eau ainsi que la construction d'une murette sur la place de l'église. Une discussion est lancée sur la rénovation de l'appentis entre les deux entrées du cimetière.

Concernant l'adressage, un financement par le Département sera demandé.

Pour conclure ce chapitre, les plans pour la végétalisation du talus devraient pouvoir bénéficier d'une subvention à la condition qu'ils soient plantés et fournis par un professionnel.

4. Alain ASSIÉ fait part au Conseil d'une demande reçue en Mairie, pour l'installation d'un Food Truck – Tapas, sur la Place du Village, un soir par semaine, dès le printemps. Le Conseil donne son accord, à l'unanimité, à la condition expresse que l'horaire et le jour proposés ne fassent pas concurrence aux deux pizzerias déjà installés.

5. Tour de table et expression libre :

- Le Maire donne lecture d'une plainte anonyme sur une « supposée décharge » sur la commune
- Le CMJ souhaiterait installer deux canisettes sur la commune (toilettes pour chiens)

***Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mercredi 22 Février, 19H00, à la Salle de Ferrières***

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h19.

*Le Maire,*  
**Alain ASSIÉ**

*Le Secrétaire de séance,*  
**Éric FREALLE**